

Rapport n°19 – Convention société Éole

Je profite de cette délibération pour rappeler notre opposition aux business des éoliennes. Comme nous le voyons ici, il s'agit d'une aubaine financière pour les collectivités. Collectivités dont les budgets sont de plus en plus contraints et dont les exécutifs se retrouvent pris en étau entre les habitants qui rejettent les éoliennes et la tentation, voire l'obligation d'accepter leur installation pour retrouver un peu d'oxygène budgétaire. Ce n'est peut-être pas totalement le cas sur Saint-Quentin mais il suffit de regarder aux alentours pour constater cette triste réalité.

Sauf dans des sites très venteux, **les éoliennes ne sont pas avantageuses**. C'est même une pollution ! Une pollution visuelle de nos paysages et une pollution sonore. Installées maintenant en mer et en forêt, elles détruisent les fonds marins et saccagent nos arbres. Pour quel bénéfice ? La quantité d'énergie et de matériaux nécessaires à leur construction est considérable. L'amortissement (pour la collectivité) est très incertain. Le comble : puisque le vent ne souffle que par intermittence, il faut les compléter par de l'électricité provenant de centrales.

Pour certains « investisseurs », les éoliennes constituent un pactole en subventions et déductions fiscales. **Pour l'utilisateur et le contribuable, c'est et ce sera toujours plus de hausses de tarifs** et de taxes. Les « capitalistes verts » déploient une propagande et une pression inouïes, notamment vis-à-vis des localités, pour les développer. Pour EDF, ce sont des raccordements à perte et des obligations de rachat à prix d'or.

Les communistes de Saint-Quentin rejettent ce fonctionnement et soutiennent collectivités et citoyens qui se mobilisent pour s'y opposer.

Nous voterons donc symboliquement contre la délibération.

Aurélien Jan,

Conseil municipal de Saint-Quentin du lundi 18 mars 2025